



Lundi 7 juillet 2014

## Communiqué

### Le Conseil général : premier partenaire des communes

Toujours très présent pour soutenir les communes de la Loire, le Conseil général confirme son engagement. En effet, lors de la Commission permanente du lundi 7 juillet, 3 nouvelles contractualisations ont été approuvées. Dans le détail :

- **Le Contrat communal simplifié (COCS) de Caloire** implique une aide du Conseil général à hauteur de **46 288 €** pour la création d'un bâtiment école/périscolaire partagé avec la commune d'Unieux ;
- **Le Contrat communal d'aménagement (COCA) de Belmont-de-la-Loire** doit permettre, sur une période de 3 ans, le regroupement des services techniques sur le terrain de la roche, la requalification de la base de loisirs et de l'hôtellerie de plein air, l'aménagement de la RD4, la réhabilitation de la mairie et l'aménagement de la place du monument aux morts et de la route de Charlieu. L'enveloppe prévisionnelle du Conseil général est de **368 091 €** ;
- **Le COCA de Régný** permettra quant à lui, la création d'une liaison piétonne le long de la RD9, la requalification des rues Jean Devillaine et Jean Jaurès sur la RD80, et la réfection de la cantine municipale. La subvention du Conseil général s'établit à **81 044 €**.

*« Le développement harmonieux des communes de la Loire est l'une de nos priorités. Avec ses contrats sur 3 ans, le Conseil général, partenaire privilégié des collectivités de la Loire, participe à l'aménagement des communes en permettant la réalisation d'équipements en adéquation avec les besoins réels des habitants », se félicite Michel Chartier, Vice-président du Conseil général en charge des contractualisations, avant de conclure : « A ce jour,  $\frac{3}{4}$  des communes de la Loire ont contractualisé avec le Conseil général. Ceci prouve que cette politique fonctionne, et place le Département comme premier partenaire des communes. »*

contact presse :

**Pierre Chappel**

**04 77 48 42 38**

[pierre.chappel@cg42.fr](mailto:pierre.chappel@cg42.fr)

**Patrick Françon**

**04 77 48 40 07**

[patrick.francon@cg42.fr](mailto:patrick.francon@cg42.fr)